

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Education-prioritaire-changements-en-vue>



école & société

Éducation prioritaire : changements en vue

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 4 octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Alors qu'une circulaire de 2014 prévoyait la révision de la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2019, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'elle serait maintenue jusqu'en septembre 2020.

En attendant, il a chargé Ariane Azéma (IGAENR) et Pierre Mathiot (Professeur des Universités) d'une mission visant à « *redéfinir la territorialisation des politiques éducatives, ainsi que les politiques dédiées à l'éducation prioritaire et au monde rural dans toute sa diversité* ».

Cette mission devra mener une réflexion sur une « *vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'Éducation nationale* » et d'imaginer de nouvelles modalités pour un pilotage de proximité, de réfléchir à l'attractivité des postes et de proposer « *un cadrage national capable de s'adapter à des situations locales très diverses* ».

Le ministre a affirmé vouloir éviter les effets de seuil, qui se cristallisent sur les incompréhensions liées à la sortie de l'éducation prioritaire, mais aussi mettre fin à l'opposition entre le rural et l'urbain.

Le SE-Unsa observe que la loi de refondation de 2013 a posé les jalons d'une préoccupation accrue de la politique d'éducation prioritaire, qui a été opérationnelle à partir de la rentrée 2015. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place pour répondre aux objectifs éducatifs ou pédagogiques du [référentiel de l'éducation prioritaire](#), comme notamment, le « plus de maîtres que de classes » ou la pondération en REP+. Toutefois, chaque réseau a ses spécificités et l'adaptation d'une politique nationale à des réalités locales, ne peut s'inscrire que dans un temps long, au risque de fragiliser ces équilibres.

Pour le SE-Unsa, une politique affirmée d' « éducation prioritaire » doit être maintenue dans les territoires les plus en difficulté et ne pas être diluée, au risque de voir s'effiloche une expertise précieuse en termes de pratiques pédagogiques, de formation des personnels et de relations avec les parents : des éléments importants pour la prise en compte des besoins des élèves des milieux populaires.

Il reste cependant à accorder aux écoles dites orphelines, parce qu'elles présentent exactement les mêmes caractéristiques que les zones d'éducation prioritaires en termes de difficultés sociales et scolaires tout en ne bénéficiant pas du label « EP », les mêmes moyens humains et financiers que les écoles et établissements de l'éducation prioritaire. De même, certains lycées, qu'ils soient généraux, technologiques, professionnels ou polyvalents, doivent être également labellisés « éducation prioritaire » au vu des publics qu'ils scolarisent.

La mission Azéma-Mathiot commencera ses travaux au mois de novembre. Le SE-Unsa prendra toute sa part dans la consultation qui s'annonce.